

## Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 14 décembre 2016, à 20h00

Président : M. Didier Torti  
 Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 42 du 30 novembre 2016 et par circulaire tous-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Cinquante-sept citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale. Puis, il propose Messieurs Jean-Marc Frund et Roger Berberat qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté comme suit :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi 26 octobre 2016 publié sur le site de la commune. Il peut également être consulté au Secrétariat communal ;
2. Discuter et voter le budget 2017, fixer les éléments de base ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 45'000.00 pour l'achat d'un tracteur pour les services communaux à couvrir par les réserves ;
4. Décider la consolidation en emprunt ferme du crédit de construction de Fr. 40'000.00 pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne école ;
5. Divers.

### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi 26 octobre 2016 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Monsieur le président fait mention de deux erreurs dans les noms et prénoms de deux intervenants mentionnés dans ce procès-verbal. Il est ensuite répondu à la question posée par Monsieur Ernest Müller concernant le montant de la redevance versée par l'entreprise BKW Energie SA en 2015 et de sa répartition dans les comptes. La Commune a touché un montant de Fr. 19'475.00 qui a été porté au compte de l'éclairage public pour un montant de Fr. 8'000.00 et au compte de l'eau pour un montant de Fr. 11'475.00.

Toujours concernant le procès-verbal de l'Assemblée du 26 octobre 2016, Monsieur Ernest Müller souhaite savoir si les jetons de présence des séances des groupes d'étude pour le projet de fusion Bourriignon – Develier sont également pris en charge pour moitié par l'administration cantonale. En effet, ces frais ont été pris en compte dans le budget soumis au Canton. Dès lors, ils seront payés pour moitié par ce dernier.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi 26 octobre 2016 est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### **2. Discuter et voter le budget 2017, fixer les éléments de base**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler, maire, qui informe les membres de l'Assemblée communale que le budget a été travaillé par les membres du Conseil communal en collaboration avec le caissier. Il a été approuvé lors de la séance du 23 novembre 2016. Il donne la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier, pour la présentation du budget 2017.

Monsieur Roger Fleury signale dans un premier temps les éléments importants qui ressortent de ce budget 2017 :

- la quotité d'impôt reste inchangée à 2.25 ;
- l'augmentation du supplément du prix de l'eau de 20 centimes/m<sup>3</sup> pour la contribution aux frais d'exploitation de la station d'épuration et des collecteurs ;
- l'augmentation de la taxe d'élimination des ordures ménagères pour les artisans et commerces de Fr. 100.00 ;
- les autres taxes restent inchangées ;
- le déficit se monte à Fr. 29'100.00.

Il passe ensuite le budget 2017, chapitre par chapitre avec les commentaires suivants :

### **1. Autorités, administration générale**

Par rapport aux comptes 2015, le budget 2017 table sur une diminution des charges de 14.57%. En comparaison avec le budget 2016, ces charges diminuent de 5.77%.

*100 Commune, votations et élections* : l'année 2017 est une année électorale au niveau communal. Il est donc prévu des frais administratifs supérieurs pour le matériel de vote communal.

*140 Bâtiments administratifs* : les charges sont en diminution étant donné qu'il s'agissait, en 2016, de l'achat d'un panneau d'affichage pour les informations communales.

### **2. Travaux publics, plans de zones, communications**

Par rapport aux comptes de l'année 2015, le budget 2017 table sur une augmentation des charges nettes de 39.86%. En comparaison avec le budget 2016, ces charges sont inférieures de 8.60%.

*200 Entretien des routes* : des dépenses supplémentaires sont budgétisées en relation avec l'achat d'un nouveau tracteur (diesel, assurances, etc...). Une bonne partie de ces dépenses pourront être couvertes par des prestations fournies à des particuliers.

La signalisation du carrefour Chésal – Route Principale, ainsi que le marquage de passages pour piétons augmentent le poste 200.314.01.

*205 Eclairage public* : l'éclairage LED, en fonction depuis l'automne 2016, devrait permettre une économie d'électricité estimée à 40%. Selon le mandataire du projet, cette économie pourrait être de 60%, voire plus. Le Conseil communal a décidé d'être prudent pour l'année 2017. Avec cette nouvelle technologie, il ne devrait plus y avoir de remplacement de luminaires.

*240 Aménagement du territoire* : le projet de fusion Bourrignon-Develier remplace le projet « Delémont et sa couronne ». Des groupes de travail ont été constitués et se sont mis à la tâche. Les frais relatifs à ce projet sont pris en charge par les deux Communes en fonction de leur nombre d'habitants. L'Etat jurassien finance la moitié de ces frais.

### **3. Affaires juridiques, police, affaires militaires, protection civile**

*340 Organisation civile de protection et de secours* : l'état de l'abri de protection civile n'est pas rassurant et des travaux d'entretien importants sont à venir. Un montant de Fr. 5'000.00 est porté au budget pour procéder aux premières mesures d'urgence.

### **5. Instruction, formation, culture, sport**

Par rapport au compte 2015, le budget 2017 table sur une augmentation des charges de 0.4%. En comparaison avec le budget 2016, ces charges sont supérieures de 0.05%.

*511 Bâtiments scolaires, installations* : un nouveau compte apparaît avec l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école. La production annuelle est chiffrée à Fr. 1'000.00. Un premier bilan sera établi à la fin 2017.

*590 Contribution pour instruction, formation, culture, sport* : un montant de Fr. 1'000.00 a été ajouté au budget pour soutenir l'organisation de la Fête du village qui devrait être remise sur pied en 2017.

## **6. Aide sociale et santé publique**

Par rapport aux comptes 2015, le budget de l'année 2017 table sur une augmentation des charges de 6.2%. En comparaison avec le budget 2016, ces charges sont supérieures de 6.3%.

*624 Foyers communaux* : quelques activités seront organisées en 2017 à l'intention des aînés.

*668 Santé publique* : le Conseil communal a décidé d'installer un défibrillateur dans l'entrée de l'ancienne école. Un montant de Fr. 600.00 a été porté au budget 2017 pour les frais de location et d'entretien de l'appareil.

## **7. Economie publique**

*710 Tourisme* : le montant de Fr. 5'000.00 concerne les contributions communales à Jura Tourisme, aux transports publics et au Noctambus.

*740 Divers* : le montant de Fr. 3'800.00 porté au budget concerne des frais en lien à la mise en valeur du village et à l'acquisition d'une guirlande pour décorer le sapin de Noël.

## **8. Finances**

Par rapport aux comptes 2015, le budget 2017 table sur une diminution des charges de 65.46%. En comparaison avec le budget 2016, ces charges sont supérieures de 7%.

*810 Intérêts des dettes flottantes* : deux crédits de construction sont encore ouverts. Il s'agit de celui de la révision du Plan d'aménagement local et celui du réaménagement du ruisseau et du bassin du Pré Poussin. D'autres crédits pourront encore être ouverts en fonction des projets qui seront soumis aux prochaines Assemblées communales. Par contre, les intérêts de l'emprunt contracté pour les dessertes agricoles sont financés par un prélèvement sur la réserve créée dans ce but à fin 2015.

*811 Intérêts des dettes consolidées* : les taux d'intérêt restent bas. La moyenne actuelle des emprunts de la Commune est de 1.4%.

*820 Dépréciations, provisions, réserves* : les amortissements et dépréciations correspondent aux normes fixées dans le décret sur l'administration financière des Communes et selon une liste bien précise définie en collaboration avec l'Exécutif communal.

*840 Intérêts actifs* : les taux d'intérêts sont proches de zéro. Aucun intérêt n'est donc budgétisé. Par contre, les impôts en retard produisent quelques intérêts.

## **9. Impositions**

*910 Impôts ordinaires* : la quotité d'impôt reste fixée à 2.25 et la taxe immobilière à 1.2% de la valeur officielle. Ces prévisions sont basées sur les renseignements fournis par le Service des contributions et l'état de facturation des impôts 2016.

*920 Autres impôts* : les impôts pour gains en capital sont estimés en fonction des années précédentes. Il y a toujours plus de retraits du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> pilier en raison d'entrées en retraite.

*940 Fonds de compensation financière* : l'indice 2015 des ressources par habitant pour la Municipalité de Bourrignon s'élève à 66.86, alors qu'il était fixé à 61.63 pour 2014. Cela signifie que nous toucherons,

pour l'année 2017, une contribution de la part du fonds de péréquation de Fr. 120'547.00 et une compensation pour faible densité de population de Fr. 9'858.00. Par contre, nous aurons à nous acquitter d'une contribution pour charge de Commune centre (Delémont) de Fr. 6'124.00.

Monsieur Ernest Müller souhaite savoir si le Conseil communal a tenu compte des transactions immobilières prévues dans le village. Non, car le traitement de ces dossiers peut durer plusieurs années.

### **10 Services communaux**

*1100 Enlèvement des ordures* : le budget prévoit un très léger bénéfice de Fr. 230.00 qui sera porté en augmentation de la réserve ou servira à compenser les pertes des dernières années. Le fait est que la déchetterie est victime de son succès, ce qui fait que les déchets à revaloriser sont toujours plus importants et les charges augmentent inexorablement. Le Conseil communal propose d'augmenter de Fr. 100.00 la taxe pour les entreprises du village. D'autres pistes sont en cours de réflexion au niveau de l'Exécutif communal pour réduire les charges.

*1200 Inhumations* : le service des inhumations est le seul service qui ne doit pas obligatoirement être autofinancé. La perte budgétisée correspond plus ou moins à celle des années précédentes.

*1300 Service d'incendie et de secours* : l'entier de l'encaissement des taxes d'exemption est reversé au SIS 15 du Haut-Plateau pour couvrir ses propres charges de fonctionnement.

*1400 Canalisations et installation d'épuration* : à partir de 2016 et jusqu'en 2040, une taxe fédérale sur les eaux usées d'au maximum Fr. 9.00 par habitant raccordé et par an sera perçue par la Confédération auprès des détenteurs de station d'épuration, et ce afin d'alimenter un fonds permettant d'indemniser à hauteur de 75% les mesures visant l'élimination des micropolluants. Pour la Municipalité de Bourriignon, il s'agit d'une charge supplémentaire de Fr. 2'700.00 par année.

La nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2016. Il y est clairement stipulé que les Communes veillent à assurer le maintien de la valeur des installations. Pour couvrir les coûts de maintien de la valeur et les coûts d'exploitation, les Communes prélèvent une taxe d'utilisation auprès des propriétaires des immeubles raccordés aux installations, taxe qui alimentera un fonds de renouvellement. Pour l'heure, le montant de cette taxe n'est pas encore connu, mais il engendrera une forte augmentation des charges de ce service. Etant donné que la Municipalité n'a pratiquement pas de fonds de renouvellement pour l'épuration des eaux usées et que cette nouvelle taxe devra être instaurée dans le 2 ou 3 prochaines années, le Conseil communal propose déjà une augmentation de la taxe d'épuration de 20 centimes pour un total de Fr. 2.10 et ce afin d'éviter une trop forte augmentation dans les années à venir.

*1500 Service des eaux* : le service des eaux prévoit un bénéfice de Fr. 18'300.00. Cet excédent de recettes sera reporté en réserve pour le financement de futurs travaux d'entretien du réseau.

La nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux prévoit le même système décrit ci-dessus pour les réseaux d'eau. Il n'est donc pas exclu que le prix du m<sup>3</sup> d'eau augmente également les prochaines années.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et, à l'unanimité, accepte le budget 2017 tel que présenté avec un déficit de Fr. 29'100.00 ainsi que les éléments de base.**

### **3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 45'000.00 pour l'achat d'un tracteur pour les services communaux à couvrir par les réserves ;**

Monsieur Didier Torti passe la parole à Madame Manon Koller pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Les raisons de l'acquisition de ce tracteur sont les suivantes :

- profiter d'une offre très intéressante financièrement ;

- réaliser le déneigement des rues et des chemins ;
- saler les rues et chemins ;
- entretenir et tondre les espaces verts.

Elle passe ensuite la parole à Monsieur Quentin Ackermann qui présente les aspects techniques de ce tracteur. Ce dernier est un tracteur de démonstration. Il a été construit en 2011 et compte 150 heures d'utilisation. Il sera équipé des éléments suivants :

- faucheuse ventrale ;
- aspirateur ;
- lame à neige ;
- saleuse.

Le détail du coût du tracteur est le suivant, en comparaison avec le prix du même véhicule neuf :

	Offre	Prix neuf
Tracteur (démonstration)	25'000.00	59'800.00
Faucheuse (démonstration)	4'000.00	7'000.00
Aspirateur (démonstration)	6'500.00	14'500.00
Lame à neige (démonstration)	2'500.00	3'500.00
Saleuse (neuve)	3'900.00	4'100.00
Réserve (7%)	3'100.00	
<b>TOTAL</b>	<b>45'000.00</b>	<b>88'900.00</b>

Pour terminer, Madame Manon Koller présente la façon dont sera financée ce tracteur, c'est-à-dire par des prélèvements sur deux réserves. Fr. 20'000.00 sur la réserve pour l'entretien des chemins et Fr. 25'000.00 sur la réserve libre. Elle rappelle que ce dossier a été étudié par les membres de la Commission des chemins qui sont favorables à l'acquisition de ce véhicule.

Monsieur Didier Torti remercie Madame Manon Koller et Monsieur Quentin Ackermann pour leur présentation et ouvre la discussion.

Monsieur Gérald Charmillot demande ce qu'il adviendra du tracteur acheté par la Commune et celui du FC Bourrignon. Il souhaite également savoir ce que représente la réserve libre de Fr. 25'000.00. Monsieur Roger Fleury indique que cette réserve a été constituée en 2015 grâce au bon résultat des comptes. Cette réserve est à la libre utilisation du Conseil communal. Concernant le tracteur de la Commune, ce dernier sera repris par le garage Rémy Ackermann Sàrl. Le FC Bourrignon est également en pourparlers avec cette entreprise pour une reprise de son tracteur.

Monsieur Gérald Charmillot trouve dommage d'utiliser la réserve libre pour l'acquisition de ce tracteur. Cette dernière aurait pu être utilisée à des fins sociales. Monsieur Michel Eggenschwiler précise que cette réserve ne coûte rien à la Commune alors que l'ouverture d'un crédit engendrerait des frais.

Monsieur Pierre-André Bieri demande si les chemins menant aux fermes à l'extérieur du village seront salés. Oui c'est l'idée du Conseil communal d'offrir ce service à la population du village.

Monsieur Thierry Braun souhaite savoir si le stockage du sel se fera par sac ou en vrac. Le Conseil communal n'a pas encore arrêté sa position et choisira la solution la moins chère.

Madame Elise Müller estime que le déneigement avec un plus grand véhicule et une plus grande lame est mieux approprié pour des rues communales telles que celle du Droit-Mont. Madame Manon Koller signale que l'avantage d'effectuer ces travaux avec ce tracteur est de pouvoir saler en même temps.

Monsieur Rémy Ackermann demande si le salage sera systématique. Il lui est répondu que le salage se fera en cas de besoin. Le déneigement sera effectué de la même manière que les années précédentes avec l'aide des agriculteurs.

Monsieur Michel Eggenschwiler souligne également que le gazon du terrain de football pourra être amené au biogaz Ackermann & Cie à la Bürgisberg.

Monsieur Jean-Jacques Koller, au nom du FC Bourrignon, précise que cette société est très intéressée à passer une convention avec la Commune pour la tonte du terrain de football. La solution de déposer le gazon au biogaz est également bien accueillie par le FC Bourrignon.

Monsieur Thierry Sautebin souhaite savoir où sera stocké ce véhicule ? Pour cet hiver, il sera stationné au garage Rémy Ackermann Sàrl. Madame Manon Koller informe les ayants-droit présents que le déneigement et le salage sera mis au concours dans le courant de l'année prochaine.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Avant le vote, Messieurs Rémy Ackermann, Quentin Ackermann et Tanguy Ackermann sont priés de quitter la salle en tant que collaborateurs de l'entreprise Rémy Ackermann Sàrl, vendeuse du tracteur.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à la majorité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 45'000.00 pour l'achat d'un tracteur pour les services communaux à couvrir par les réserves.**

**4. Décider la consolidation en emprunt ferme du crédit de construction de Fr. 40'000.00 pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne école ;**

Monsieur le président passe la parole au caissier pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Monsieur Roger Fleury rappelle que ce crédit de Fr. 40'000.00 a été accepté par l'Assemblée communale du 7 avril 2008 et qu'il a été entièrement utilisé pour payer le premier projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne école ainsi que le démontage de la galerie extérieure.

Madame Elisabeth Braun demande ce qu'il advient du bâtiment de l'ancienne école. Monsieur Francis Grillon donnera des informations dans le point suivant de l'ordre du jour.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et, à l'unanimité, accepte la consolidation en emprunt ferme du crédit de construction de Fr. 40'000.00 pour la rénovation de l'ancienne école**

**5. Divers ;**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Francis Grillon qui donne quelques informations concernant le projet de rénovation de l'ancienne école. Ce dossier est une des préoccupations du Conseil communal qui a nommé une commission spéciale afin de savoir quoi faire avec ce bâtiment. Des contacts ont été pris avec Patrimoine Suisse. A la suite de ces discussions, un projet a été établi et soumis à la Fondation Vacances au Cœur du patrimoine pour la réalisation d'un logement de vacances. Ce même projet prévoit également la réalisation de logements de type communautaire. Les Autorités communales sont dans l'attente de la réponse de la Fondation Vacances au Cœur du patrimoine pour avancer dans ce projet.

Monsieur Roger Berberat souhaite savoir ce qu'il adviendra du campanile de ce bâtiment. Pour l'instant, il est impossible de répondre à cette question mais le Conseil communal prend note de cette remarque.

Monsieur Quentin Ackermann donne quelques informations concernant l'éclairage public. Les luminaires ont été remplacés. Le système dynamique sera opérationnel ces prochains jours. Concernant la

traversée du village, les mesures ont été mises en place. Il y a encore quelques améliorations à faire au niveau de l'îlot à l'entrée Est du village.

Monsieur Quentin Ackermann signale également que le Conseil communal souhaite remettre sur pied la Fête du village.

Monsieur Claude Girardin rappelle que les travaux d'interconnexion avec la Commune de Pleigne vont débuter dans le courant de l'année 2017. D'autres projets seront étudiés dans le courant de l'année prochaine, notamment le raccordement de la ferme Grangiéron sur le territoire de la Commune de la Baroche ainsi que le raccordement des bâtiments de Lucelle.

Il signale également qu'un défibrillateur sera posé au bâtiment de l'ancienne école.

Madame Manon Koller informe les personnes présentes de l'avancée des travaux de réfections des dessertes agricoles. Ces derniers recommenceront dès que les conditions climatiques le permettront.

Monsieur Martin Noirjean remercie les membres du Conseil communal pour sa nomination à la commission de la traversée du village. Toutefois, il émet toujours des doutes quant à l'îlot se trouvant à l'entrée Est du village. Monsieur Quentin Ackermann signale que l'emplacement de cet îlot n'est effectivement pas idéal, mais que la largeur de la route obligeait de le placer à cet endroit.

Monsieur Didier Torti demande si le Conseil communal a envisagé de poser un radar fixe. Non, mais le radar sympathique sera posé plus régulièrement.

Monsieur Pierre-Alain Bieri souhaite savoir pourquoi le Conseil communal ne poserait pas un vrai radar fixe. Pour l'instant, l'installation de ces radars est interdite au Jura.

Monsieur Gérald Charmillot demande pourquoi des chemins ont été regroisés au lieu-dit « Le Plain ». Ces chemins sont propriétés de la Bourgeoisie rappelle Monsieur Rémy Koller. C'est donc la Bourgeoisie qui a entrepris ces travaux. Il profite pour annoncer que la Bourgeoisie souhaite rénover la scierie et que toute personne intéressée à participer à ces travaux est la bienvenue.

Madame Dominique Müller demande à ce que les grilles des chemins agricoles soient entretenues afin de permettre l'écoulement de l'eau. Le Conseil communal prend note de la remarque.

Monsieur Nicolas Girardin, en tant que membre de la commission « énergie », se permet de rappeler que l'étude du projet d'installation du chauffage à distance est en cours.

Madame Rose-Marie Koller demande au Conseil communal de poser un panneau « voie sans issue » à l'entrée du chemin du Tiètre. Le Conseil communal prend note.

Monsieur Ernest Müller souhaite que les comptes des services communaux soient présentés d'une manière qui permettent de ventiler les taxes par rapport à leur utilisation. Monsieur Michel Eggenschwiler signale que le Conseil communal est conscient de cette problématique et qu'il va adapter cette façon de faire à l'avenir.

Monsieur Jean-Jacques Koller souhaite que la place de stationnement du terrain du FC Bourrignon soit éclairée. Monsieur Quentin Ackermann signale que le Conseil communal est conscient des problèmes d'éclairage à quelques endroits du village et va s'atteler à trouver une solution.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Didier Torti remercie les membres du Conseil communal, l'administration communale ainsi que toutes les personnes qui oeuvrent pour la Commune de Bourrignon. Il signale particulièrement la présence de Monsieur Emile Schaffner, doyen du village. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

Monsieur Michel Eggenschwiler présente à son tour le bilan de l'année 2016.

*« Permettez-moi de revenir brièvement sur cette année 2016 qui fut riche en évènements qui ont animés notre communauté villageoise.*

*Des Assemblées communales plus nombreuses que d'habitude nous ont permis de traiter des sujets sensibles tout en laissant à chacune et chacun la possibilité de s'exprimer et de participer aux nombreux débats d'une manière démocratique.*

*Une année de nouveaux changements au sein des autorités puisqu'une nouvelle jeune conseillère, Mannon Koller, siège depuis juillet en remplacement de Jean-François Schaffner en partance pour de nouveaux horizons.*

*Une année durant laquelle plusieurs projets ont été menés à terme où sont encore en cours de réalisation, voire en cours d'étude. Rien n'est facile pour les réalisations, qui nécessitent des investissements importants et qui doivent faire appel à des aides financière extérieures.*

*Nous avons tout de même mené à terme l'installation solaire sur le toit de la halle de gymnastique, installation qui nous a permis d'encaisser environ Fr. 60.00 pour les mois de septembre et octobre tout en produisant la propre consommation de la nouvelle école.*

*Le portail de l'église est flambant neuf et les accès réaménagés.*

*Un nouveau panneau d'affichage a été installé sur le côté Sud de l'ancienne école.*

*Les mesures de modération du trafic à l'intérieur du village, après quelques ajustements, commencent à produire leurs effets.*

*L'éclairage public, équipé de nouvelles ampoules LED, permettra de réaliser par la suite de substantielles économies.*

*L'alimentation en eau de secours, en réalisant l'interconnexion avec la Commune de Pleigne, devrait être réalisée en 2017.*

*La mise en conformité et l'amélioration de certains carrefours renforcent la sécurité des usagers et des piétons. Une signalisation complémentaire aux deux extrémités de la localité attire l'attention sur les éventuels dangers.*

*Une réflexion pour un éventuel chauffage à distance est menée par une commission nommée par le Conseil communal et les conclusions quant à sa faisabilité devraient aboutir au début de l'année prochaine.*

*Plusieurs évènements récréatifs ou de loisirs ont permis à la population de se retrouver et de fraterniser autour d'une bonne table ou d'un bon verre et souvent des deux.*

*La sortie des aînés, lors d'une belle virée au musée Peugeot, nous a fait découvrir que ses illustres fondateurs ont d'abord fabriqué toutes sortes d'objets (scies, burins, dentiers métalliques, machines à coudre, armes à feu) avant les voitures et ont construit une voiture électrique en 1941 déjà, comme quoi on n'invente rien.*

*Le Brunch du 1<sup>er</sup> Août a une fois de plus cartonné et fut une éclatante réussite. Le feu d'artifice au terrain de football ainsi que l'organisation du téléthon ont permis aux villageoises et villageois de partager de bons moments. Pour la mise sur pied de ces différentes activités, je remercie toutes les personnes qui ont œuvrées à leur organisation.*

*Au cours de cette année, des très prometteurs jeunes gens du village se sont également illustrés. Cyrille Julien, que tous les paroissiens connaissent, qui a obtenu brillamment son master de concertiste d'orgue et qui continue ses études d'improvisation à Paris conjointement à des études de mathématiques.*

*Valère Girardin, qui vient d'obtenir également son master en aérospatiale. Peut-être verra-t-il un jour son village natal de l'espace ?*

*Bravo et merci à ces jeunes ambassadeurs de notre petit village.*

*Je remercie vivement le bureau communal de Develier qui nous administre depuis presque trois ans avec compétence de la part de tout son personnel. Vincent, notre patient secrétaire, qui actuellement est particulièrement sollicité, Roger, caissier, qui gère toujours aussi bien nos affaires et les secrétaires Laure, Fanny, Ludivine et Jessica qui sont toujours disponibles pour vous répondre et vous renseigner.*

*Je remercie tous mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur disponibilité pour chaque objet ou dossier qui ont été menés en 2016. J'ai un plaisir particulier à travailler avec la jeune*



*génération. Il faut le dire, actuellement, trois membres du Conseil ont moins de trente ans ce qui ne les a pas empêchés de découvrir très vite ce qu'est la diplomatie.*

*J'adresse une pensée particulière aux personnes qui rencontrent des problèmes de santé ou autres et qui les empêchent de participer aux activités du village.*

*Pour terminer, je remercie toutes les personnes qui, par leurs multiples activités, donnent vie à notre village, siègent dans les différentes commissions, jouent un rôle social particulier tel que la lecture de contes et d'histoires aux enfants. Aux personnes qui entretiennent nos bâtiments et nos installations, qui embellissent notre village tout au long de l'année et spécialement aux fêtes de fin d'année. A celles et ceux qui ouvrent leur porte à leurs concitoyens pour déguster, aux soirées de fin d'année, quelques bons vins chauds. Faites attention tout de même à qui vous ouvrez la porte actuellement.*

*Bravo pour les décorations de Noël de la place communale, du sapin et des candélabres.*

*Pour 2017 : espérons que tout soit aussi bien que cette année. De nouvelles échéances nous attendent et les décisions que nous prendrons se devront d'être judicieuses car elles influenceront l'avenir de notre village où il fait si bon vivre.*

*D'ici là, je vous souhaite à toutes et à tous, de ma part et de la part de vos Autorités, de belles fêtes de fin d'année ainsi que nos vœux de bonheur, de santé pour l'année qui vient.*

*Après cette Assemblée, le verre de l'amitié vous sera cordialement offert et je remercie mon épouse Chantal et Quentin de l'avoir préparé.*

*Bon retour chez vous et je me réjouis de vous retrouver l'année prochaine. »*

La parole n'est plus demandée, le président lève la séance à 21h30, en présence de soixante-trois personnes, membres de l'Autorité compris. Monsieur Didier Torti invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et présente à toutes et tous ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

Didier Torti

le Secrétaire

Vincent Chételat